



Concours des visuels Printemps du Coglais Couesnon Marches de Bretagne Concours de dessins



Préambule

Couesnon Marches de Bretagne organise avec les concours des associations et partenaires, la 25^{ème} édition du Printemps du Coglais .
Cet événement se déroule sur le territoire de Couesnon Marches de Bretagne et met en avant, de mars à juin, l'ensemble des événements culturels ouverts au tout public ,autour du théâtre, de la musique, des arts plastiques, de la poésie , du jeune public et des questions de société.



Article 1 – Conditions de participation

- Être âgé de 11 à 16 ans à la date du jury (21 décembre 2023)
- Être domicilié sur le territoire de Couesnon Marches de Bretagne
- Avoir l'autorisation du représentant légal pour la participation au concours et la diffusion de son identité
- Céder les droits d'utilisation gratuitement de l'ensemble des visuels proposés au concours (exposition, reproduction, utilisation papier, web, tout supports, presse)
- Accepter le traitement par les services de Couesnon Marches de Bretagne du visuel, utilisation globale tout supports et/ou d'éléments dissociés, traitement de l'image et légères modifications nécessaires à l'exploitation du dessin (bords, balance des blancs...) si nécessaire
- La participation au présent concours est individuelle et nominative.

1 exemplaire à conserver par le candidat et un exemplaire à retourner complété et signé sur le lieu d'inscription

ou à retourner par mail à spectacle@couesnon-marchesdebretagne.fr

- Un seul dessin est autorisé par catégorie, le candidat peut concourir pour une seule catégorie ou les deux :
 - Visuel Le Printemps du Coglais
 - Visuel Les Ados en Scène

Article 2 – Format des œuvres et thèmes

- Les dessins doivent être réalisés sur le **papier fourni par Couesnon Marches de Bretagne format 50cm x 65 cm** (2 feuilles par participant fournies lors de l'inscription , feuilles supplémentaires sur demande)
- **Format Portrait uniquement , respecter sur le périmètre extérieur 4 cm de « bords perdus »(zone blanche non dessinée)**
- Toutes les techniques de dessin sont autorisées et peuvent être mélangées (feutres, crayons, pastels, gouache, aquarelle, acrylique, encre..., collage plat accepté (1 épaisseur papier fin uniquement)
- Utiliser 2 couleurs au minimum
- Sur le dessin : pas d'écritures, pas de chiffres, pas de mentions Printemps du Coglais, pas de signature du candidat ni signe distinctif

Catégorie 1 :Le Printemps du Coglais

Thème à respecter pour le visuel général/couverture de la brochure programme

Inspiration graphique à partir de ces mots clé : végétal, lumière ,croissance, nouveauté, pousse, mouvement, nature

Catégorie 2 : Les Ados en scène :

Inspiration graphique à partir de ces mots clé Théâtre, création, jeunesse, énergie, fantaisie,

Article 3 – Modalités de participation

- La participation au concours est gratuite.
- **Au dos de chaque dessin, les mentions suivantes doivent être indiquées en lettres capitales utiliser un stylo qui ne traverse pas le papier**
Noter la catégorie : 1- Printemps ou 2- Les Ados en Scène

Sens du dessin indiquer HAUT ET BAS AU VERSO

- Nom et prénom du candidat
- Date de naissance
- Adresse postale
- Courriel (ou courriel représentant légal)
- Numéro de téléphone portable (ou portable représentant légal)

Chaque dessin sera signé au dos par un représentant légal du participant.+ mentions

- Nom et prénom
- Qualité
- Adresse postale
- Courriel
- Numéro de téléphone portable

1 exemplaire à conserver par le candidat et un exemplaire à retourner complété et signé sur le lieu d'inscription

ou à retourner par mail à spectacle@couesnon-marchesdebretagne.fr

- **Papier et fiche d'inscription disponibles :**

Au siège de Couesnon Marches de Bretagne , dans les médiathèques de Maen Roch , Antrain, Tremblay, Les Portes du Coglais , Saint-Germain-en-Coglès ,Saint-Marc-le-Blanc,Saint- Hilaire-des-Landes et via le service Jeunesse (Cogl'ados ESCC , Ados explorer au PSS).

- **Le dessin est à déposer AU PLUS TARD LE MARDI 19 DECEMBRE**

Au siège de Couesnon Marches de Bretagne , dans les médiathèques de Maen Roch , Antrain, Tremblay, Les Portes du Coglais , Saint-Germain-en-Coglès ,Saint-Marc-le-Blanc,Saint- Hilaire-des-Landes et via le service Jeunesse (Cogl'ados ESCC , Ados explorer au PSS).

Retrait et dépôt aux horaires habituels des équipements

- Les dessins retenus seront exposés et conservés pendant toute la durée de l'évènement de Novembre 2023 à Novembre 2024 .
- Les candidats à l'exception des 6 lauréats pourront récupérer leurs dessins en novembre 2024, ils seront prévenus par courriel .
- Conformément à la loi RGPD, les données recueillies pour ce concours ne seront utilisées que dans le cadre du déroulement du concours et de la communication autour de l'évènement Le Printemps du Coglais -Couesnon Marches de Bretagne

Article 4 – Composition du jury et choix des gagnants

Le jury se tiendra si il y a au minimum 8 dessins pour la catégorie Printemps du Coglais et 5 dessins pour la catégorie Les Ados en scène

Le jury est composé : des membres du bureau communautaire, des élus de la commission Culture et Lecture Publique de Couesnon Marches de Bretagne, des organisateurs du Printemps du Coglais associations et services de Couesnon Marches de Bretagne , de représentants du Conseil Départemental , des représentants du service Jeunesse et du service communication de Couesnon Marches de Bretagne, des éco agents de Couesnon Marches de Bretagne, des représentants des élus des Conseils Municipaux de Jeunes du Territoire , des représentants des collèges du territoire.

Seront désignés trois lauréats par catégorie

1 gagnant et 2ème et 3^{ème}

en fonction des critères suivants :

- Pertinence par rapport au thème
- Originalité
- Qualité artistique

Le jury est souverain. Aucune réclamation ne sera admise.

1 exemplaire à conserver par le candidat et un exemplaire à retourner complété et signé sur le lieu d'inscription

ou à retourner par mail à spectacle@couesnon-marchesdebretagne.fr

Le jury se réunira le jeudi 21 décembre 2023, un pré-jury se réunira le mercredi 20 décembre pour vérifier les dessins déposés et pourra le cas échéant écarter des dessins ne respectant pas le format et les critères énoncés à l'article 2.

Article 5 – Lots

Les auteurs des dessins sélectionnés recevront :

Visuel Général Le Printemps du Coglais

1^{er} prix : **Utilisation du visuel pour la communication du 25^{ème} Printemps du Coglais en 2024**, bons d'achat d'une valeur totale de 80€ à la librairie Mary à Fougères (Librairie et loisirs créatifs et papeterie)

2^{ème} prix : bons d'achat d'une valeur totale de 50€ à la librairie Mary à Fougères (Librairie et loisirs créatifs et papeterie)

3^{ème} prix bons d'achat d'une valeur totale de 40€ à la librairie Mary à Fougères (Librairie et loisirs créatifs et papeterie)

Visuel Les Ados en Scène

1^{er} prix : **Utilisation du visuel pour la communication du festival Les ados en scène 2024** bons d'achat d'une valeur totale de 80€ à la librairie Mary à Fougères (Librairie et loisirs créatifs et papeterie)

2^{ème} prix : bons d'achat d'une valeur totale de 50€ à la librairie Mary à Fougères (Librairie et loisirs créatifs et papeterie)

3^{ème} prix bons d'achat d'une valeur totale de 40€ à la librairie Mary à Fougères (Librairie et loisirs créatifs et papeterie)

Chaque lauréat sera averti par téléphone et par courriel et invité à la remise des prix du 15 février 2024

Article 6 – Calendrier du concours

Ce concours respectera le calendrier suivant :

- mercredi 8 novembre 2023 : Ouverture du concours
- mardi 19 décembre 2023 : Clôture du concours et de la réception des dessins
- mercredi 20 décembre 2023 : Pré Jury
- Jeudi 21 décembre ,18h30 Jury
- Jeudi 15 février 2024 – 18h30 : lancement du Printemps du Coglais et remise des prix aux lauréats 18h30 au siège de Couesnon Marches de Bretagne
- Mars à Juin 2024 (min) exposition de l'ensemble des visuels des candidats sur le territoire

Article 7 – Droits d'auteur-Droit à l'image

Les candidats au présent concours et leurs représentants légaux autorisent Couesnon Marches de Bretagne à diffuser leurs dessins et leur identité (nom et photo) sur le site Internet de Couesnon Marches de Bretagne, et réseaux sociaux facebook instagram culture et Printemps du Coglais et par voie de presse.

Les dessins du présent concours des 6 lauréats restent la propriété de Couesnon Marches de Bretagne* qui pourra les utiliser dans le cadre de ses activités d'information et

1 exemplaire à conserver par le candidat et un exemplaire à retourner complété et signé sur le lieu d'inscription

ou à retourner par mail à spectacle@couesnon-marchesdebretagne.fr

de sensibilisation autour du Printemps du Coglais (* le dessin sera cependant restitué sur demande au candidat si ce dessin est utilisé par le candidat pour un dossier scolaire, une inscription à un concours, une école...)

Les autres candidats seront informés par courriel du moment pour récupérer leurs dessins

Article 8 – Responsabilité

Le simple fait de participer à ce concours implique l'acceptation du présent règlement. En aucun cas, Couesnon Marches de Bretagne ne pourra être tenu responsable d'un incident ou d'un évènement imprévu qui pourrait entraver le bon déroulement du concours.

INSCRIPTION A COMPLETER :

Candidat(e)

Nom :
Prénom :
Age :
Adresse postale :
Téléphone :
Courriel :

Représentant légal du candidat(e)

Qualité (Préciser père, mère, tuteur, tutrice, etc.)

Nom :
Prénom :
Adresse postale :
Téléphone :
Courriel :

A _____, le

Signature du candidat

Signature du représentant légal

**Les dessins sont à retourner au plus tard le mardi 19 décembre
(cf article 3)**

*1 exemplaire à conserver par le candidat et un exemplaire à retourner complété et signé sur
le lieu d'inscription
ou à retourner par mail à spectacle@couesnon-marchesdebretagne.fr*